DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ISERE

Service d'Aménagement Sud-Est (SASE) SASE- Mission inter-service de la planification (MIP)

LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Commune n°: 38439 Crêts en Belledonne Etablie en: juillet 2016

AC 1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Références:

Textes relatifs aux mesures de classement

- Code du patrimoine : articles L. 621-1 à L. 621-22, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R.621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97.
- Décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (articles 9 à 18).

Textes relatifs aux mesures d'inscription

- Code du patrimoine : articles L. 621-25 à L. 621-29, L.621-29-1 à L.621-29-8, L.621-33 et articles R.621-53 à R.621-68, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97.

Textes relatifs aux périmètres de protection de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit

- Code du patrimoine : articles L. 621-30, L.621-31 et L.621-31 et articles R.621-92 à R.621-95.

Services gestionnaire

Ministère en charge des affaires culturelles

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère UD - DRAC

3 chemin des Marronniers 38100 GRENOBLE

Commune

Dénomination ou lieu d'application :

Clocher de l'église de Saint-Pierre d'Allevard

Acte d'institution :

Monument Historique Classé par arrêté du 20.07.1908

* AS 1 * INSTAURATION DE PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET DES EAUX MINERALES

Références:

- a) Textes relatifs aux eaux destinés à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales
 - Code de l'environnement (article L 215-13)
 - Code de la Santé Publique (articles L.1321-2 et L 1321-2-1, R.1321-6 à R.1321-13)
 - Circulaire du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection
- Guide technique protection des captages d'eau, publié en mai 2008 et consultable sur le site internet du ministère de la santé
- b) Textes relatifs aux eaux minérales :
 - Code de la Santé Publique (articles L.1322-3 à L 1322-13 et articles R.1322-17 et suivants)
- Arrêté du 26 février 2007 relatif à la constitution des dossiers de demande de déclaration d'intérêt public d'une source minérale naturelle, d'assignation d'un périmètre de protection et de travaux dans le périmètre de protection
- Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008, relative à la sécurité sanitaire des eaux minérales naturelles et son annexe III
- Circulaire DGS n°2001/305 du 2 juillet 2001, relative à l'opération de mise à jour par le BRGM des coordonnées Lambert II étendues et des codes de la banque de données du sous-sol (BSS) des captages d'eau.

Services responsables:

Ministère chargé de la santé

Délégation Départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé – Service Environnement Santé (DD38 ARS)

Dénomination ou lieu d'application :

- 1) captage FREYDURE (rapport géologique du 12.04.1996)
- 2) captage COUDRAY (rapport géologique du 11.02.1995)
- 3) captage PRA DERRIER (rapport géologique du 19.04.1994)
- 4) captage BELLE AIGUETTE (rapport géologique du 25.06.1990)
- 5) captage BARBAZ (rapport géologique du 16.07.2008)
- 6) captage VAUGRAINE (projet)
- 7) captage TOUVIERE
- 8) captage BERGIN
- 9) captage TUF
- 10) captage MURES
- 11) captage GROS CARRE
- 12) captage GRANGE COUDRAY
- 13) captage FEYJOUX
- 14) captage VARGNES
- 15) captage BOURNE
- 16) captage PERCHE
- 17) captage CRÊT DU POULET
- 18) captage GRAND PLAN
- 19) captage L'ADRET DE BARLET

Actes d'institution:

- 7) arrêté préfectoral du 25.11.2004 n°2004-14568
- 8) arrêté préfectoral du 25.11.2004 n°2004-14576
- 9) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0029
- 10) arrêté préfectoral du 06.01.2005 n°2005-00064
- 11) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0024
- 12) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0025
- 13) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0021
- 14) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0023
- 15) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0022
- 16) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0027 17) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0028
- 18) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0026
- 19) arrêté préfectoral du 27.09.2011 n°2011270-0020

* I 2 * UTILISATION DE L'ENERGIE DES MAREES, LACS ET COURS D'EAU EN FAVEUR DES CONCESSIONNAIRES D'OUVRAGES DECLARES D'UTILITE PUBLIQUE - AQUEDUC SUBMERSION ET OCCUPATION TEMPORAIRE

<u>Références</u>:

- Loi du 16.10.19 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique modifiée par la loi 80.531 du 15.07.80 (article 4)
- Loi 64.1245 du 16.12.64 (aqueduc), articles 123 nouveau à 125 du Code rural,
- Décret 60.619 du 20.06.60,
- Décret 70.492 du 11.06.70, chapitre 1 (application de l'article 35 modifié de la loi 46.628 du 08.04.46),
- Circulaire 70.13 du 24.06.70.

Services responsables:

Ministère en charge de l'énergie

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Unité Territoriale de l'Isère (UT38)

Transporteur/exploitant (à consulter pour autorisations diverses)

EDF - CCPFA

37, rue Diderot BP 43 - 38040 GRENOBLE CEDEX

<u>Dénomination ou lieu d'application</u>:

Chute ARC-ISERE : périmètre général et ouvrages

- galerie d'amenée dite galerie de Brame Farine
- conduite forcée
- cheminée d'équilibre
- câble télécommande EDF

- bassin du Flumet
- annexes du bassin du Flumet (non repéré)
- conduite de vidange (non repéré)

Acte d'institution:

Décret du 10.02.1976

* 14 * PERIMETRE DE SERVITUDE AUTOUR D'UNE LIGNE ELECTRIQUE AERIENNE OU SOUTERRAINE

Références :

- Loi du 15.06.1906 (articles 12 et 12bis) modifiée
- Loi de finances du 13 juillet 1925 (article 298)
- Loi nº 46.628 du 8 avril 1946 (article 35) modifiée
- Décret n° 67.886 du 6 octobre 1967 (articles 1 à 4)
- Décret n° 70.492 du 1 juin 1970 modifié

Services responsables:

Ministère en charge de l'énergie

> 50 kV Direction

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) – Unité Territoriale de l'Isère (UT38)

RT.E. - TERAA - GIMR

5 rue des Cuirassiers TSA 30111 - 69399 LYON CEDEX 03

Exploitant des ouvrages (à consulter pour autorisations diverses)

RTE -GMR Dauphiné

73 rue du Progrès - 38176 SEYSSINET PARISET

Dénomination ou lieu d'application :

- Ligne aérienne 225kV Froges Grande Ile Les Merciers 1
- Ligne aérienne 63kV Froges Les Merciers 1

*PM1 * PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRNP) ET PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

Servitude non reportée au Plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.

Références :

- articles L562-1 à L562-9 du Code de l'environnement ;
- Décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles;
- articles R562-1 à R562-10 du Code de l'environnement.
- Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

Services responsables:

Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service sécurité et risques (SSR)

<u>Dénomination ou lieu d'application</u>:

- 1) Plan de Prévention des Risques Naturels Révision (secteur de Saint-Pierre d'Allevard)
- 2) R111.3 valant PPRN (secteur de Moretel de Mailles)

Actes d'institution:

- 1) Arrêté préfectoral du 20.12.2010 n°2010-10484
- 2) Arrêté préfectoral du 08.02.1983

* PT1 * TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES (Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques)

Références:

- Articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques,
- Article L. 5113-1 du code de la défense,
- Articles R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques,
- Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique.

Services responsables:

- Ministère en charge des communications électroniques
- ORANGE UPR SE / ETU / MPGD

Immeuble Millénaire

654 cours du Troisième Millénaire

69792 SAINT PRIEST cedex

- Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Direction Technique du Contrôle du Spectre et Gestion du Réseau (DTCG)

BP 400 - 78, Av. Général de Gaule -94704 MAISONS -ALFORT CEDEX

<u>Dénomination ou lieu d'application</u>:

S.H Allevard - Brame Farine (ANFR 0380220008)

- Zone de protection R:3000m

Acte d'institution:

Décret du 14.04.1972

* PT 2 * TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES (Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État)

Références:

- Articles L 54 à L 56-1 du code des postes et communications électroniques
- Article L 5113-1 du code de la défense
- Articles R 21 à R 26 et R 39 du Code des Postes et communications électroniques

Services responsables:

- Ministère en charge des communications électroniques
- ORANGE UPR SE / ETU / MPGD

Immeuble Millénaire

654 cours du Troisième Millénaire

69792 SAINT PRIEST cedex

- Agence Nationale des Fréquences (ANFR)

Direction Technique du Contrôle du Spectre et Gestion du Réseau (DTCG)

BP 400 - 78, Av. Général de Gaule -94704 MAISONS -ALFORT CEDEX

Dénomination ou lieu d'application :

S.H Allevard – Brame Farine (ANFR 0380220008)

- Zone secondaire de dégagement R:2000m

Acte d'institution:

Décret du 08.02.1972

* PT 3 * COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES (Établissement, entretien et fonctionnement des installations)

Références :

- Articles L 45-9, L-48 et R-20-55 et R20-62 du code des postes et des communications électroniques.

<u>Services responsables</u>:

- Ministère en charge des communications électroniques
- ORANGE UPR SÉ / ETU / MPGD Immeuble Millénaire 654 cours du Troisième Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex

<u>Dénomination ou lieu d'application</u>:

- RG 180
- câble enterré